

Membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2016

Le 2 Décembre deux mille seize, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mar VERSEILS, Maire.

Etaient présents : Mme FERNANDEZ Jacqueline, PONS Yvette, Mrs DONARS Hervé, GOURDON David, Adjoint,
Mmes MAURIN Claudine, RIEUTORD Isabelle, BORGHERO Xavier, BRES Michel, CABRIT David, MARIAUD Nicolas, , SOUCHON Pierre-Elisée, Conseillers.

Démissionnaire : HERBSTER Philippe

Absent excusé : Mr BERTRAND Joël qui donne procuration à Mr BRES Michel, Mr MONTIGNY Mathias qui donne procuration à Mr GOURDON David.

Absent non excusé :

Mr Mariaud est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, indique que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et propose au conseil municipal de rajouter un dernier point à celui-ci : modification partielle d'une délibération concernant une demande de fonds de concours.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DCM 42/2016 : signature d'une convention avec La Poste pour l'aide à la dénomination et à la numérotation des voies

Le Maire rappelle que La Poste propose ses services aux communes dans l'opération de dénomination et de numérotation des voies (expertise technique, conseils...). Cette assistance comprend le diagnostic et l'audit des voies, la nouvelle dénomination des voies le cas échéant et la numérotation des accès aux voies. La prestation n'inclut pas la fourniture, ni la pose des plaques.

Le coût de ces prestations s'élève pour 519 foyers à 6 190.50 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter la prestation de La Poste, comprenant le diagnostic et l'audit des voies, la nouvelle dénomination des voies le cas échéant et la numérotation des accès aux voies pour un montant total de 6 190.50 € H.T

- AUTORISE le Maire à signer une convention de prestation entre La Poste et la Commune.

VOTE à l'unanimité

DCM 43/2016 : ACHAT TERRAIN A ORANGE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il serait souhaitable que la commune achète une partie d'un terrain qui se trouve à côté du central téléphonique,

Le service responsable des actifs immobiliers de l'entreprise Orange a été contacté et a donné son accord sur la vente de 128 m² à détacher de la parcelle lui appartenant (section C n° 1296) au prix de 2 € le m², sous réserve que la commune s'engage à prendre à sa charge les frais inhérents à cette vente (frais de notaire, frais de géomètre, frais de clôture).

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition du morceau de parcelle à détacher de la parcelle C N°1296 au prix de 2 € le m², soit pour un montant total de 256 €
- Accepte de prendre en charge les frais inhérents à cet achat
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour se charger au nom de la commune, de toutes les formalités administratives et comptables nécessaires à l'acquisition susdite,

Adopté à l'unanimité

DCM 44 /2016 : Indemnités de conseil et de budget 2016 - Comptable du Trésor

Monsieur le maire présente au conseil municipal le décompte de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de budget que lui a adressé monsieur le trésorier d'Anduze.

Le montant net de ces indemnités pour l'année 2016 est de 419.39 €

Adopté à l'unanimité

DCM 45/2016 : Commissions Municipales, Annule et Remplace la DCM du 8 Avril 2016 (DCM 22/2016)

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Philippe Herbster, il convient de revoir la composition des commissions municipales et extra-municipale.

Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission

Après délibération, il est décidé :

Commission Finances

Président : Jean-Marc VERSEILS -Maire

Membres : Hervé DONARS, Nicolas MARIAUD

Rapporteur : Hervé DONARS

Commission Eau, Assainissement, Electricité, bâtiments, voirie

Président : Jean-Marc VERSEILS -Maire

Membres : Xavier BORGHERO, David GOURDON, David CABRIT, Hervé DONARS

Rapporteur : Xavier BORGHERO

Commission Urbanisme, Patrimoine paysager

Président : Jean-Marc VERSEILS -Maire

Membres : Joël BERTRAND, Hervé DONARS, Pierre-Elisée SOUCHON

Rapporteur : Joël BERTRAND

Commission Vie Scolaire

Président : Jean-Marc VERSEILS -Maire

Membres : Jacqueline FERNANDEZ, Yvette PONS, Mathias MONTIGNY, Isabelle RIEUTORD

Rapporteur : Mathias MONTIGNY

Commission Tourisme, Culture, Loisirs, Vie Associative

Supprimée

Commission extra-municipale Communication, Tourisme, Culture, Loisirs, Vie Associative

Président : Jean-Marc VERSEILS -Maire

Membres : Claudine Maurin, Isabelle RIEURTORD, Michel BRES, Nicolas MARIAUD, Mathias MONTIGNY, Claude BATY, Michel ROCA,

Rapporteur : Michel BRES

Adopté à l'unanimité

DCM 46 /2016 : Subventions associations

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2016.

A.D.M.R. St. Jean du Gard 1600 €

Tennis de table Mialétain 250 €,

Subvention par élève habitant la commune ayant participé à un voyage dans le cadre scolaire au cours de l'année Scolaire 2016/2017, versée uniquement à la famille (enfant non scolarisé au SIRP) 55 €.

Sou des écoles de Mialet 42 € X 37 enfants (école de Mialet) 1 554 €,

Association Mémoire de la vie moderne et du 7^{ème} art 500 €

Association Sportive du Collège Marceau Lapierre de Saint-Jean-Du Gard 200 €

Union Languedoc Roussillon des acteurs Castanéicoles 300 €

Les crédits nécessaires aux paiements de ces différentes subventions sont prévus au Budget communal.

Adopté à l'unanimité

DCM 47/2016: Indemnités personnel communal (I.A.T ; I.F.T.S)

En application,

- de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- du Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

- du Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

- du Décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

qui précisent les conditions dans lesquelles peuvent être fixées et versées les indemnités d'administration et de Technicité (IAT) et les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS), le Conseil

Municipal décide de souscrire au régime indemnitaire en appliquant les coefficients nécessaires afin qu'ils représentent un 13^{ème} mois.

Adopté à l'unanimité

DCM 48 /2016 : Demande de Fonds de concours pour travaux école – modification partielle de la délibération initiale (31/2016)

Monsieur le Maire indique que la commune a effectué des travaux de réfections de murs et escalier de la cour de l'école, un dossier de demande de fonds de concours avait été initialement déposé auprès d'Alès Agglomération pour ces investissements.

Il s'avère que le montant définitif des travaux réalisés est en deçà de l'estimation première et que par conséquent nous devons réajuster le montant du fonds demandé initialement.

Montant des travaux : 6 236.70 € H.T.

Montant du fonds de concours demandé : 3 118 €

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40 .